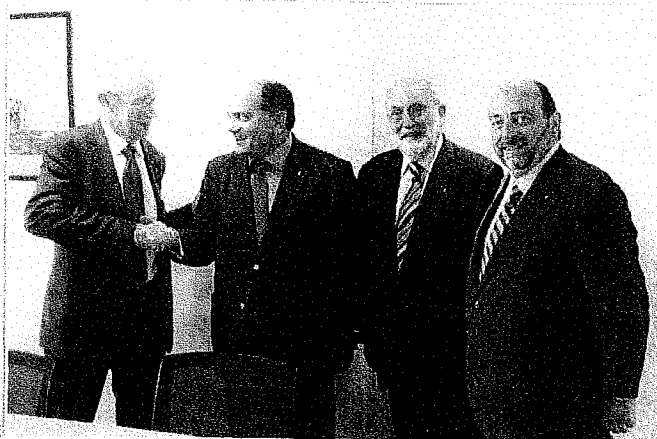


Cooptation de deux nouveaux cabinets

Les 10 et 11 septembre s'est tenue à Lyon la deuxième assemblée générale de l'Association ELEN. ELEN est l'acronyme de « European LEgal Network ». Les trois membres fondateurs de l'Association ELEN sont : pour l'Espagne, le cabinet Conesa (Bufete Jurídico Conesa & Asociados) implanté à Barcelone et à Madrid ; pour l'Italie, le cabinet Carena (Studio Avvocato Carena) implanté à Turin et Milan ; pour la France, le cabinet Duflos & Cartigny Associés - EuropAvocats (antérieurement D&RH-Avocats), société inter-barreaux implantée à Lyon (84, boulevard des Belges) et à Paris (6, rue de Ponthieu). L'Association ELEN est un groupe de contacts transnationaux entre professionnels du Droit visant à développer une coopération inter-cabinets et, progressi-



De gauche à droite : Maître Jean-Jacques Duflos (France), Maître Valdemar Gonçalves (Portugal), Maître José Conesa (Espagne), Maître Vincenzo Carena (Italie)

vement, des synergies de plus en plus étroites. Ses membres partagent les mêmes valeurs fondamentales d'éthique, de sérieux, d'amitié et de compréhension mutuelle.

Au cours de l'exercice 2009-2010, des missions significatives ont été conduites en Italie grâce à la coopération entre Lyon et Turin. Lors de l'assemblée générale 2010, il a été procédé

à la cooptation d'un nouveau membre intégré, le cabinet Valdemar Gonçalves & Associados de Porto (Portugal), et à celle d'un nouveau membre partenaire, le cabinet Rimoldi de Buenos-Aires (Argentine). L'Association ELEN a vocation à s'étendre rapidement à l'Allemagne, à la Suisse, au Benelux, au Royaume Uni.

Au cours de cette même assemblée générale, il a également été procédé à la désignation du nouveau président pour l'année 2010-2011 : Maître Jean-Jacques Duflos, avocat au barreau de Lyon, remplace ainsi dans cette fonction Maître José Conesa. Il a enfin été procédé à la désignation du futur président pour l'année 2011-2012, en la personne de Maître Vincenzo Carena. La prochaine assemblée générale d'ELEN devrait donc se tenir en 2011 en Italie.

Enquête

15 870 juristes exercent en entreprise

LAFJE publie, en partenariat avec les groupes Wolters, Legal Suite et L'École de Droit et de Management de Paris Panthéon Assas, les résultats d'une enquête réalisée par IPSOS du 15 mars au 16 avril 2010 auprès d'un échantillon de 902 entreprises de 100 salariés et plus. Cette enquête visait à évaluer le nombre de juristes d'entreprise exerçant en France ainsi qu'à les interroger sur l'évolution de leur fonction et leurs conditions de travail.

D'après l'enquête, ils seraient aujourd'hui 15 870 à exercer en entreprise (non compris ceux travaillant dans des entités publiques et para-publiques). Les juristes ont vu leur fonction considérablement évoluer et prendre une importance de plus en plus marquante au sein de l'entreprise. Leurs responsabilités ont augmenté, à la fois en contenu et en complexité, et ils jouent aujourd'hui un rôle clé. Toutefois, les mesures d'accom-

plissement et de soutien pour répondre à cette évolution, particulièrement en termes de formation et d'outils logiciels, restent en deçà des attentes et des besoins. Les juristes sont de plus en plus sollicités et leurs responsabilités ont beaucoup augmenté : 91 % déclarent devoir intervenir dans des domaines de plus en plus complexes, 88 % estiment être de plus en plus consultés sur les opérations majeures de l'entreprise et 84 % jugent que la Direction générale leur demande de plus en plus d'intervenir en amont des opérations de l'entreprise. Les juristes sont ainsi aujourd'hui amenés à être véritablement associés aux décisions stratégiques des entreprises. Les juristes bénéficient d'une forte légitimité au sein de l'entreprise. Le rôle clé qu'ils jouent est reflété par leur rattachement hiérarchique. Ainsi, les juristes sont-ils, pour une grande partie, directement rattachés à la direction générale (47 %). Ils sont 22 % à être rattachés à la direc-

tion financière, 12 % au secrétariat général et 8 % à la direction administrative.

Participation active aux décisions stratégiques de l'entreprise

L'importance de la fonction qu'ils occupent ainsi que leur rattachement aux directions stratégiques de l'entreprise n'empêchent cependant pas les juristes de bénéficier d'une indépendance : 93 % d'entre eux estiment ainsi exercer leur fonction en toute liberté intellectuelle par rapport à la direction générale. Ces résultats confirment là encore le poids qu'ont pris les juristes d'entreprise au sein de l'entreprise au cours de ces dernières années. Leur participation de plus en plus active aux décisions stratégiques de l'entreprise contribue très certainement à accroître l'indépendance dont ils peuvent faire preuve dans leurs avis et conseils. Le recours à des conseils externes ne progresse pas. La majorité des juristes

considère que la fréquence des recours aux avocats (68 %) reste inchangée. La stagnation du recours aux conseils externes illustre l'évolution du professionnalisme des juristes d'entreprise. Les fortes évolutions de la profession posent la question de l'accès des juristes d'entreprise à des ressources suffisantes pour leur permettre de répondre au mieux aux attentes suscitées par les directions des entreprises. Ainsi, 42 % des juristes seulement estiment disposer de l'ensemble des outils et types d'aides suffisants en matière de formation externe et de support logistique interne. Or, le souhait de disposer d'un plus grand accompagnement et de davantage d'outils est bien présent chez les juristes d'entreprise. Les aides les plus souhaitées sont les colloques, conférences et formations, suivis des bases de données professionnelles et des logiciels de gestion juridique.